

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 233/04

ASA 31/150/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE « DISPARITION »

NÉPAL **Ajaya Shahi (h), boucher, 24 ans**

Londres, le 29 juillet 2004

Ajaya Shahi aurait été arrêté le 19 juillet, à 11 heures du matin, par six hommes en civil qui ont dit appartenir aux forces de sécurité. On ignore où cet homme se trouve actuellement et il est à craindre qu'il ne soit en danger.

Ajaya Shahi vit dans une chambre de location située à Tusal Tole (Boudhanath Marg, quartier n° 6 de la municipalité de Katmandou). Selon des témoins, deux hommes sont entrés chez lui tandis que quatre autres attendaient à l'extérieur. Ils ont déclaré qu'ils souhaitaient lui poser des questions et l'ont emmené avec eux.

Ajaya Shahi a été membre de la section de Katmandou du *Newa National Liberation Front* (Front national de libération newar), une organisation promouvant les droits de l'ethnie newar, qui entretiendrait des liens avec le Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Il pourrait avoir été arrêté pour ce motif.

L'arrestation et la « disparition » d'Ajaya Shahi ont été signalées aux ministères de la défense et de l'Intérieur, aux responsables des forces de sécurité, à la Commission nationale des droits humains et au Centre de promotion des droits humains des services du Premier ministre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La situation des droits humains n'a cessé de se détériorer au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996. Depuis le début du conflit armé, il y a huit ans, les forces de sécurité et le PCN maoïste se seraient rendus responsables de nombre d'atteintes aux droits humains. Celles-ci se seraient multipliées après la rupture, en août 2003, du cessez-le-feu déclaré sept mois plus tôt.

En 2002 et 2003, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que tout autre pays au monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, le PCN maoïste a enlevé des centaines de personnes, notamment un grand nombre d'enseignants et d'élèves, afin de leur faire subir une « éducation politique ».

Le 1^{er} juillet, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'une commission d'enquête, composée de cinq membres, mènerait des investigations pendant trente jours sur le sort et le lieu de détention des personnes ayant « disparu » après avoir été arrêtées par les forces de sécurité, et qu'elle remettrait par la suite un rapport au gouvernement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Ajaya Shahi, qui aurait été arrêté le 19 juillet 2004 à Katmandou et dont on ignore actuellement le sort ;
- demandez instamment qu'il soit traité avec humanité durant sa détention, et notamment qu'il ne soit ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez les autorités népalaises à révéler son lieu de détention et à lui permettre immédiatement de communiquer avec ses proches, de consulter un avocat et de bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez instamment qu'il soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculqué d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Remarque : Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.

Premier ministre :

Sher Bahadur Deuba
Prime Minister
Prime Minister's Office
Singha Durbar
Kathmandu
Népal

Fax : +977 14 227 286

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, /* Monsieur le Premier ministre,

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Lieutenant Colonel Raju Nepali
Head, Royal Nepal Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Singha Durbar, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 245 020 / 226 292 (Si une personne décroche, dites : « *Fax, please* » et renvoyez votre fax.)

Formule d'appel : *Dear Lieutenant Colonel, /* Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit)
ou Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

Ministre adjoint de l'Intérieur

et responsable de la Commission d'enquête sur les disparitions :

Narayan Gopal Malego
Joint Secretary, Home Affairs
and Chair, Investigative Committee on Disappearances
Ministry of Home Affairs
Singha Durbar
Kathmandou
Népal

Fax : + 977 1 227 186 / 4 227 187

Formule d'appel : *Dear Joint Secretary, /* Monsieur le ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*